

## GUINEE

### RAPPORT INTERNATIONAL SUR LA LIBERTE RELIGIEUSE EN GUINEE 2015

#### Résumé

La Constitution stipule que l'Etat est laïque, interdit la discrimination religieuse, et prévoit le droit des individus de choisir et de professer leur religion. Le Secrétariat aux Affaires Religieuses (SAR) contrôle les messages religieux en émettant des thèmes hebdomadaires pour l'inclusion dans les sermons du vendredi dans les mosquées et les sermons du dimanche dans les églises. Bien que le SAR ne contrôle pas les sermons dans chaque mosquée et église, ses inspecteurs sont présents dans toutes les régions et chargés de veiller à ce que les sermons dans les mosquées et églises soient conformes aux directives du SAR. Il y a eu des rapports non confirmés que certains imams soutenant l'opposition furent remplacés.

Le 2 octobre, un jeune homme musulman a été tué par sa famille après s'être converti au christianisme. Il y a eu deux rapports distincts relatifs à des groupes religieux tentant d'empêcher la construction de maison de culte par d'autres groupes religieux. Un groupe musulman a essayé d'empêcher un autre groupe musulman de construire une nouvelle mosquée, résultant en cinq morts lors d'affrontements violents en novembre. Dans un autre cas, une communauté musulmane a refusé de permettre à la Mission Catholique Kalima de construire une église, malgré l'autorisation du gouvernement.

L'ambassade a organisé plusieurs iftars avec les leaders religieux musulmans et ceux d'autres religions dans tout le pays, véhiculant chaque fois l'importance de la liberté et de l'harmonie religieuse.

## GUINEE

### **Section I. Démographie Religieuse**

Le gouvernement américain estime la population totale à 11,7 millions (estimation de juillet 2015). Selon le SAR, environ 85 pour cent de la population est de confession musulmane, 8 pour cent chrétienne, et 7 pour cent adhère à des croyances religieuses autochtones. Une grande partie de la population intègre certains rituels autochtones dans ses pratiques religieuses. Les musulmans sont généralement Sunnites; cependant, le Soufisme existe. Les groupes chrétiens comprennent les Catholiques, les Anglicans, les Baptistes, les Témoins de Jéhovah, les adventistes du septième jour, et plusieurs groupes évangéliques. Il y a une petite communauté Bahai. Il y a aussi un petit nombre d'hindouistes, de bouddhistes, et d'adeptes de croyances religieuses traditionnelles chinoises parmi les résidents étrangers.

Les musulmans constituent une majorité dans les quatre grandes régions du pays. Les chrétiens sont plus nombreux à Conakry, dans les grandes villes, au sud et dans la Région Forestière de l'Est. Les adeptes de croyances religieuses autochtones sont plus répandus dans la Région Forestière.

### **Section II. Statut du Respect du Gouvernement pour la Liberté Religieuse**

#### **Cadre Juridique**

La Constitution stipule que l'Etat est laïque, interdit la discrimination religieuse, et prévoit le droit des individus de choisir et de professer leur foi religieuse. Il reconnaît le droit des institutions et des groupes religieux de s'établir et de se gérer librement. Elle interdit les partis politiques qui s'identifient à un groupe religieux particulier. Ces droits ne sont soumis qu'à «ces limites qui sont indispensables pour maintenir l'ordre public et la démocratie.»

Selon la loi, le SAR doit approuver tous les groupes religieux. Les groupes doivent fournir une constitution et une demande écrites au SAR ainsi que leur adresse et un montant de 250.000 francs guinéens (GNF) (31 \$). Le SAR envoie ensuite les documents au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

## GUINEE

pour approbation finale et signature. Une fois approuvé, le groupe devient une religion officiellement reconnue. Chaque groupe religieux enregistré doit présenter au gouvernement un rapport sur ses affaires tous les six mois. L'inscription donne droit aux groupes religieux aux exemptions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les cargaisons entrantes et aux subventions restreintes sur l'énergie.

Les groupes religieux non enregistrés n'ont pas droit aux exonérations de TVA et d'autres avantages. Selon la loi, le gouvernement peut interdire les groupes religieux non enregistrés et expulser les chefs de groupe étrangers. Il y a peu de possibilités de recours juridique contre ces sanctions.

Les groupes religieux ne peuvent pas posséder des stations de radio ou de télévision.

Le programme d'enseignement primaire obligatoire ne comprend pas les études religieuses.

Les imams et le personnel administratif de la principale mosquée de Conakry et des principales mosquées dans les principales villes des quatre régions sont des employés du gouvernement. Ces mosquées sont directement placées sous l'administration du gouvernement. D'autres mosquées et certains groupes chrétiens reçoivent des subventions du gouvernement pour les pèlerinages.

Le Secrétaire Général aux Affaires Religieuses nomme six directeurs nationaux pour diriger les Bureaux des Affaires Chrétiennes, des Affaires Islamiques, des Pèlerinages, des Lieux de Cultes, des Affaires Economiques et de la Dotation, et l'Inspecteur Général. Le SAR est chargé de promouvoir de bonnes relations entre les groupes religieux et coordonne avec d'autres membres du Conseil Interreligieux informel, qui est composé de Musulmans et des membres des églises Catholique, Anglicane, et d'autres églises Protestantes, ainsi que le SAR.

## GUINEE

### Pratiques Gouvernementales

Le Secrétariat aux Affaires Religieuses (SAR) contrôlait les messages religieux en émettant des thèmes hebdomadaires pour l'inclusion dans les sermons du vendredi dans les mosquées et les sermons du dimanche dans les églises. Bien que le SAR ne contrôlait pas les sermons dans chaque mosquée et église, ses inspecteurs étaient présents dans toutes les régions et chargés de veiller à ce que les sermons dans les mosquées et églises soient conformes aux directives du SAR. Les dignitaires religieux que le SAR jugeait non respectueux des directives faisaient l'objet de mesures disciplinaires. Dans le quartier de Matoto à Conakry, un imam critique à l'égard du gouvernement a reçu un avertissement du SAR pour un discours jugé trop politique. Les acteurs politiques de l'opposition ont rapporté des informations anecdotiques selon lesquelles certains imams qui les soutenaient ont été remplacés à la demande le gouvernement.

Le SAR, pour la deuxième année consécutive, n'a pas pu faciliter le pèlerinage à la Mecque pour la communauté musulmane étant donné que l'Arabie Saoudite n'a pas permis au pays touchés par l'Ebola d'envoyer des pèlerins, et 10.000 candidats n'ont pas pu de se déplacer. Le gouvernement a continué de subventionner le voyage de 110 catholiques en pèlerinage en Terre Sainte, en Grèce et en Italie. Le montant total de la subvention est resté le même qu'en 2014, trois milliards de francs guinéens (375.000 \$).

Selon le SAR, plusieurs groupes religieux non enregistrés fonctionnent librement, mais ne reçoivent pas les avantages liés aux taxes et autres reçus par les groupes enregistrés. La petite communauté des Témoins de Jéhovah, selon des dires, ferait du prosélytisme de maison en maison, sans ingérence, bien que ni elle ni la communauté Bahai a demandé la reconnaissance officielle. Certains groupes ont déclaré qu'ils préféreraient ne pas avoir une relation formelle avec le SAR.

## GUINEE

Les écoles islamiques étaient répandues dans tout le pays et constituaient le forum traditionnel pour l'éducation religieuse. Certaines écoles islamiques étaient entièrement privées, tandis que d'autres recevaient reçu le soutien du gouvernement local. Les écoles islamiques, particulièrement populaires dans la région du Fouta Djalon, enseignaient le programme gouvernemental obligatoire ainsi que des études coraniques supplémentaires. Les écoles privées chrétiennes, qui acceptent les élèves de tous les groupes religieux, existaient dans la capitale de la nation et la plupart des autres grandes villes. Elles enseignaient le programme obligatoire, mais ne recevaient pas le soutien du gouvernement et tenaient des prières chrétiennes avant les cours.

Le gouvernement a alloué du temps d'antenne gratuit à la télévision nationale appartenant à l'État à la programmation islamique et chrétienne, y compris l'instruction religieuse islamique, la prière du vendredi de la mosquée centrale, et les services de l'église. Les émissions musulmanes recevaient plus de temps d'antenne, alors que différents groupes chrétiens recevaient un temps de diffusion le dimanche sur une base rotative. Le gouvernement a autorisé les émissions religieuses sur des radios commerciales privées.

### **Section III. Statut du Respect Sociétal pour la Liberté Religieuse**

Dans certaines parties du pays, comme la Moyenne Guinée et la Hautes Guinée, une forte pression familiale, communautaire, culturelle, sociale, ou économique décourageait la conversion de l'islam vers une autre religion. Le 2 octobre, les médias ont rapporté qu'un jeune musulman a été tué par sa famille à Kouroussa, en Haute Guinée, après s'être converti au christianisme

Il y avait des rapports de conflits entre les communautés musulmanes. Le 15 novembre, deux jours après un rassemblement islamique à Touba, des affrontements qui ont entraîné cinq morts ont eu lieu entre deux groupes religieux

## GUINEE

musulmans. Auparavant, la principale famille de l'un des groupes, la communauté religieuse Karambaya, s'était opposée à la construction d'une deuxième mosquée initiée par le deuxième groupe, la communauté religieuse Touraya. Le gouvernement a arrêté le projet jusqu'à ce qu'une solution acceptable pour les deux parties puisse être trouvée. Selon l'ancien Secrétaire Général aux Affaires Religieuses, la communauté Karambaya s'opposait à la nouvelle mosquée de peur que cela cause des tensions et des divisions économiques au sein de la communauté plus large. La communauté Karambaya ne voulait pas perdre le bénéfice économique et les privilèges sociaux des différentes cérémonies religieuses tenues dans la localité. Après les affrontements, le Président a immédiatement démis le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Religieuses et le Ministre de l'Intérieur d'alors.

Selon les témoignages, la communauté musulmane a fait pression contre et a empêché la Mission Catholique Kalima de construire une église, malgré l'autorisation déjà accordée par le gouvernement. Les autorités religieuses des deux parties ont travaillé pour résoudre ce problème. Le chef de la mission a indiqué que les autorités locales de la région ont été influencées par les musulmans afin de cesser de délivrer des autorisations nécessaires dans ce cas.

Beaucoup d'élèves musulmans non-inscrits dans les écoles islamiques recevaient une éducation religieuse dans les madrasas, dont certains étaient associés à des mosquées et d'autres prises en charge par les communautés locales. Contrairement aux écoles islamiques, les madrasas n'enseignaient pas le programme scolaire primaire obligatoire. Bien que le gouvernement ne reconnaisse pas les madrasas, il leur a permis d'opérer librement. Ils mettaient l'accent sur les études coraniques et l'instruction se tenait en arabe au lieu du français. Les fonds provenant de l'Arabie Saoudite, du Koweït et d'autres Etats du Golfe appuyaient certaines madrasas. La plupart des élèves dans les madrasas fréquentaient des écoles publiques ou privées d'enseignement du programme obligatoire, qui ne comprenait pas les études religieuses.

## GUINEE

### **Section IV. La Politique du Gouvernement des Etats-Unis**

Le personnel de l'ambassade des Etats-Unis a travaillé en étroite collaboration avec le SAR et les chefs religieux, y compris les Grands Imams de Conakry, Kankan et Labé; les Evêques Catholiques et Anglicans; et les dignitaires religieux Musulmans et Chrétiens. Les agents de l'ambassade ont plaidé pour la tolérance.

Le personnel des ambassades des Etats-Unis a également participé à plusieurs célébrations de l'iftar à l'échelle nationale pour promouvoir de bonnes relations et la compréhension mutuelle entre les groupes religieux comme une opportunité pour discuter du respect de la liberté religieuse. L'Ambassadeur a rencontré le Grand Imam de Conakry en l'honneur de la fête de l'Aïd-al-Adha et discuté de la tolérance religieuse.